

Gap, le 7 Avril 2026

## DISTRICT BOULISTE DES ALPES 04-05

Objet : Championnat District Quadrette M3

Madame, Monsieur l(a)e président(e),

**Depuis 2 ans le système de qualification pour le Championnat de France comprend 2 phases :**

- Une 1ere phase a concerné des équipes déclarées en début de saison qui ont participé à un championnat régional (pôle A LBR) sur 4 journées dédiées, qualifiant directement par ce biais 2 équipes au CDF
- Une 2<sup>e</sup> phase s'ouvre de manière traditionnelle avec un « départemental » suivi d'un régional à 8 équipes, qui qualifiera 2 autres équipes.

Donc cette année encore le fédéral quadrettes M3 ne sera pas directement qualificatif pour les Championnats de France, mais qualifiera 4 équipes à un régional qui aura lieu à Martignes les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026.

Cette compétition débutera le

**SAMEDI 25 AVRIL 2026 A 13 HEURES 30**

**A VEYNES (Boulodrome des Cèdres)**

Comme pour chaque fédéral, une phase de poule le samedi précèdera **la phase à élimination directe le dimanche 26 avril, jusqu'à la finale l'après-midi.** Toutefois, selon le nombre d'équipes inscrites, la compétition pourra se dérouler sur une seule journée, le samedi 25 avril à partir de 8 Heures.

Les feuilles d'engagement, sous la responsabilité des présidents d'A.S., seront à nous retourner pour le **samedi 18 Avril 2026**, prioritairement par mail ([jfagostini04@gmail.com](mailto:jfagostini04@gmail.com) ou [eyraudjean-pierre@orange.fr](mailto:eyraudjean-pierre@orange.fr) ou celui du District) ou par courrier à l'adresse du District, en anticipant pour respecter la date butoir Il ne sera fait aucun rappel si, à cette date, certaines A.S. n'ont pas transmis les inscriptions.

Seules pourront être retenues les inscriptions **transmises au moyen de la fiche diffusée par le District Bouliste**, fiche sur laquelle la mention du numéro de licence doit être obligatoirement portée. Elle devra être accompagnée du règlement global des participations (22 € par équipe).

### **RAPPELS TECHNIQUES**

- 1. Licence en règle** (selon la réglementation en vigueur)

## 2. Composition des équipes en 3<sup>ème</sup> division :

- a) Possibilité de jouer à cinq dès lors que les cinq noms et les licences figureront à l'inscription. Dans ce cas, remplacement possible en cours de partie, ainsi qu'au Championnat de France. Aucune prise en charge financière n'est prévue pour le cinquième joueur. Par contre, dans la composition à quatre, s'applique la règle du remplacement définitif par un autre joueur si indisponibilité d'un titulaire.
- b) Les 4 ou 5 joueurs d'une équipe doivent être licenciés dans la même A.S. ou ESB.
- c) Dans les équipes de 3<sup>ème</sup> division, un seul joueur de la division suffit et il peut jouer avec 3 joueurs de 4<sup>ème</sup> division mais le 3<sup>e</sup> division doit rester sur le jeu en permanence.
- d) Les G -18 et F -18 peuvent participer, sauf celles et ceux faisant partie des listes haut niveau, ou compétitions jeunes à la même date.
- e) Les joueurs qui s'engagent pour cette compétition ne pourront pas s'inscrire aux éliminatoires des quadrettes M4 en juin.

c) **Durée des parties** : 2 heures ou 13 points en quadrette.

d) **Tenue** : Haut de tenue obligatoire dès la première partie sous peine de disqualification.

**Je compte sur vous pour susciter la plus grande participation possible de votre Société.**

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mes salutations sportives.

Pour le Président,  
Le secrétaire Jean-François AGOSTINI